

# NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2017

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée aux budgets et aux comptes administratifs de l'exercice antérieur. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation de la collectivité.

## DONNÉES SYNTHÉTIQUES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – ANNÉES 2014 A 2016

### 1/ Population

Population totale : source INSEE

2014	2015	2016
20 114 hab	20 037 hab	19 840 hab

### 2/ L'analyse des ratios :

#### ① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / habitant :

2014	2015	2016
288 €	289 €	335 €

2016 a été marquée par une hausse des dépenses de fonctionnement qui s'explique notamment par la gestion intercommunale des Accueils de Petite Enfance (719 640 €) et une indemnité importante pour la renégociation des emprunts (356 118 €).

#### ② Dépenses d'équipement brut / habitant :

2014	2015	2016
78 €	66 €	89 €

La diminution entre 2014 et 2015 s'explique notamment par la fin des travaux de la Maison de Santé de VEZELAY en 2014.

En 2016, l'augmentation s'explique par des travaux de voirie et de construction de bâtiment public plus importants.

#### ③ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / habitant :

2014	2015	2016
330 €	326 €	396 €

Entre 2014 et 2015, la diminution s'explique par la baisse des dotations de l'Etat (*voir point suivant*) et l'absence de recettes, en 2015, du Parc d'activités (contre une recette de 450 000 € en 2014).

En 2016, la baisse des dotations s'est poursuivie (- 128 976 €) mais les recettes nouvelles liées à la gestion intercommunale des Accueils de Petite Enfance et une hausse de la fiscalité viennent compenser le manque.

#### ④ Dotation globale de fonctionnement / habitant :

2014	2015	2016
18,47 €	12,86 €	6,46 €

Dans le cadre du redressement des finances publiques, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été importante : - 243 342 € entre 2016 et 2014.

Pour rappel :

- DGF 2014 perçue par la CCAVM : 371 553 € (288565 € +82 988 €),
- DGF 2015 perçue par la CCAVM : 257 761 € (176 584 € + 81 177 €)
- DGF 2016 perçue par la CCAVM : 128 211 € (48 605 € + 79 606 €).

Si la dotation de compensation reste relativement stable (- 3 382 € entre 2014 et 2016), la dotation d'intercommunalité a été divisée par 6 en 3 ans (288 565 € en 2014 contre 48 605 € en 2016).

#### ⑤ Produit des impositions directes / habitant :

2014	2015	2016
53 €	60 €	73 €

Ce ratio est en augmentation du fait de la revalorisation des bases de fiscalité et de la politique fiscale de la CCAVM.

	<b>Bases effectives 2014</b>	<b>Bases effectives 2015</b>	<b>Bases effectives 2016</b>	<b>Evolution 2014/2015</b>	<b>Evolution 2015/2016</b>
Taxe habitation	21 692 832 €	22 434 518 €	21 642 102 €	+ 3,42 %	- 3,53 %
Taxe foncière bâtie	19 772 170 €	20 083 703 €	20 658 377 €	+ 1,58 %	+ 2,86 %
Taxe foncière non bâtie	1 531 923 €	1 546 540 €	1 568 127 €	+ 0,95 %	+ 1,40 %

	<b>Taux d'imposition 2014</b>	<b>Taux d'imposition 2015</b>	<b>Taux d'imposition 2016</b>	<b>Evolution 2014/2015</b>	<b>Evolution 2015/2016</b>
Taxe habitation	1,84 %	2,12 %	2,60 %	+ 15,21 %	+ 22,64 %
Taxe foncière bâtie	1,61 %	1,86 %	2,28 %	+ 15,52 %	+ 22,58 %
Taxe foncière non bâtie	3,56 %	4,10 %	5,02 %	+ 15,16 %	+ 22,43 %

#### ⑥ Encours de la dette / habitant :

L'encours de la dette est la somme que doit la collectivité aux banques chaque fin d'année.

Encours total de la dette en 2014 : 8 000 000 € (dont 4 700 000 € sur le budget annexe du Parc d'activités),

Encours total de la dette en 2015 : 8 980 000 €,

Encours total de la dette en 2016 : 9 128 000 €.

2014	2015	2016
398 €	448 €	460 €

L'augmentation observée entre 2014 et 2015 s'explique par le recours à de nouveaux emprunts pour un montant de 1 081 527 € (dont 600 000 € d'emprunt relais remboursé en 2017) servant notamment à payer les factures des travaux de construction de la crèche de CUSSY LES FORGES dans l'attente de percevoir les subventions et une partie de la voirie du Parc d'activités « Portes d'AVALLON et du MORVAN ».

En 2016, l'encours de la dette augmente du fait de la renégociation des emprunts.

## Résultats de l'exercice 2016

Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	4 519 706,10	3 719 706,10	4 014 530,58	5 127 098,01	8 534 236,68
Résultat n		- 800 000,00		1 112 567,43		312 567,43
Intégration Résultat n-1		980 293,90		- 1 112 067,43		- 131 774,40
Résultat définitif		<b>180 293,90</b>		<b>500,00</b>		<b>180 793,03</b>

ZAE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	31 343,32	24 660,30	25 183,88	31 867,20	56 527,20
Résultat n		- 6 683,02		6 683,32		0,30
Intégration Résultat n-1		1 132,20		3 018,46		4 150,66
Résultat définitif		<b>- 5 550,82</b>		<b>9 701,78</b>		<b>4 150,96</b>

Déchets ménagers	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	122 756,56	121 064,38	2 644 677,39	2 588 573,69	2 767 433,95
Résultat n		- 1 692,18		- 56 103,70		- 57 795,88
Résultat définitif		<b>- 1 692,18</b>		<b>- 56 103,70</b>		<b>- 57 795,88</b>

Enfance / Jeunesse	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	21 693,20	19 460,98	719 640,14	721 053,63	741 333,34
Résultat n		- 2 232,22		1 413,49		818,73
Résultat définitif		<b>- 2 232,22</b>		<b>1 413,49</b>		<b>818,73</b>

MSP VÉZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	1 000 583,73	980 127,64	166 011,27	217 490,50	1 166 595,00
Résultat n		- 20 456,09		51 479,23		31 023,14
Intégration Résultat n-1		- 31 023,14				- 31 023,14
Résultat définitif		<b>- 51 479,23</b>		<b>51 479,23</b>		<b>0,00</b>

Budget principal CCAVM	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	2 988 995,89	2 765 406,81	3 204 647,46	3 270 064,43	6 193 643,35
Résultat n		- 223 589,08		65 416,97		158 172,11
Intégration Résultat n-1		322 374,29		292 832,64		615 206,93
Résultat définitif		<b>98 785,21</b>		<b>358 249,61</b>		<b>457 034,82</b>

Budget principal et budgets annexes	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	8 685 078,80	7 630 426,21	10 774 690,72	11 956 147,46	19 459 769,52
Résultat n		- 1 054 652,59		1 181 456,74		126 804,15
Intégration Résultat n-1		1 272 777,25		- 816 216,33		456 560,92
Résultat définitif		<b>218 124,66</b>		<b>365 240,41</b>		<b>583 365,07</b>

La CCAVM a terminé l'année 2016 avec un excédent cumulé de 583 365,07 € qu'il convient de reporter en 2017.

# BUDGET PRINCIPAL 2017

## L'INVESTISSEMENT 2017

- ✚ Déploiement du haut Débit sur le territoire,
- ✚ Couverture des zones blanches en téléphonie mobile,
- ✚ Elaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal,
- ✚ Etude sur l'opportunité de la compétence mobilité élargie à l'échelle du territoire – mise en place d'une régie au niveau des transports,
- ✚ Mise en accessibilité des bâtiments intercommunaux,
- ✚ Mise aux normes des déchetteries,
- ✚ Aménagements dans les crèches (chaudière, sol, clôtures, volets roulants...).

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

CHAP.	DEPENSES TTC	Réalisé 2016	BP 2017	% BP 2017 / Réalisé 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	830 275	755 271	- 9,03 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	603 312	443 860	- 26,42 %
014	ATTENUATION DE PRODUITS	27 750	3 873 786	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 146 825	1 374 141	+ 19,82 %
66	CHARGES FINANCIERES	301 248	78 036	- 74,09 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 248		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>2 913 661</b>	<b>6 525 094</b>	
68	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	290 986	109 147	- 62,49 %
022	DEPENSES IMPREVUES		151 023	
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT		156 760	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 204 647</b>	<b>6 942 025</b>	

### Chapitre 011 = charges à caractère général : - 9,03 %

La diminution des charges à caractère général s'explique par les éléments suivants :

- les travaux délégués de voirie n'ont pas encore été intégrés,
- les budgets liés à la politique Enfance/Jeunesse ont tous été affectés au budget annexe correspondant,
- l'arrêt de l'adhésion à la plateforme e-bourgogne,

En parallèle, la compétence transférée « aire d'accueil des gens du voyage » constitue de nouvelles charges pour la CCAVM.

### Chapitre 012 = charges de personnel : - 26,42 %

Concernant les dépenses relatives au personnel intercommunal, les faits notables sont les suivants :

- ✚ le non remplacement de deux chargés de mission à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,
- ✚ l'intégration dans le budget annexe Enfance/Jeunesse des agents affectés à cette politique,
- ✚ le transfert de deux agents de la ville d'AVALLON suite aux nouvelles compétences (Office de tourisme et aire d'accueil des gens du voyage),
- ✚ la création de trois nouveaux postes : un agent administratif et un agent technique (pour le service commun de reliure),
- ✚ l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 du protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations,
- ✚ l'augmentation du point d'indice de 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 puis au 1<sup>er</sup> février 2017,
- ✚ la revalorisation du SMIC de 0,93 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- ✚ les augmentations des cotisations retraite, maladie, maternité, ainsi que le Centre de Gestion de l'Yonne.

### Chapitre 014 = atténuation de produits :

Dans le cadre de l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCAVM a une nouvelle dépense obligatoire : les attributions de compensation à reverser à ses Communes membres (voir chapitre 73 des recettes de fonctionnement).

A noter également la forte évolution du FNGIR suite à l'évolution du périmètre de la CCAVM au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : + 19,82 %

L'augmentation de ce poste de dépenses s'explique principalement par une augmentation du montant des subventions versées aux budgets annexes (+ 338 732 €).

Chapitre 66 = Charges financières : - 74,09 %

Ce chapitre enregistre les intérêts des emprunts. La baisse s'explique par la renégociation des emprunts réalisée en 2016.

Chapitre 68 = opérations d'ordre entre sections : - 62,49 %

Valeur comptable du Pôle Santé de CHATEL-CENSOIR intégré en 2016.

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017

CHAP.	RECETTES TTC	Réalisé 2016	BP 2017	% BP 2017 / Réalisé 2016
013	ATTENUATION DE CHARGES	5 334	20 174	+ 278,21 %
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	297 153	104 840	- 64,71 %
73	IMPOTS ET TAXES	1 843 575	5 231 656	
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	606 519	1 519 251	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 153	17 897	+ 36,06 %
76	PARTICIPATION	23 861		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	238 186	43 063	- 81,92 %
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>3 027 784</b>	<b>6 936 881</b>	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	242 279	5 144	
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	292 832		
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 562 897</b>	<b>6 942 025</b>	

Chapitre 013 = atténuations de charges : + 278,21 %

Ce chapitre enregistre notamment les aides de l'Etat pour le contrat CAE, les remboursements de l'assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité (très fluctuants d'année en année).

Par rapport à 2016, ce chapitre est en augmentation en 2017 suite au recrutement de deux agents bénéficiant de contrats aidés.

Chapitre 70 = produits des services et ventes diverses : - 64,71 %

Comme vu au Chapitre 011 des dépenses (charges à caractère général), les travaux délégués de voirie n'ont pas encore été intégrés.

Chapitre 73 = impôts et taxes :

Dans le cadre de l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCAVM perçoit en lieu et place des communes la fiscalité économique du territoire.

Chapitre 74 = dotations et participations :

Entre 2016 et 2017, la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) continue de diminuer. Pour autant, l'adoption du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique permet à la CCAVM d'être éligible à une dotation bonifiée qui permet de compenser cette baisse de dotation.

Par ailleurs, la création d'un article budgétaire « FCTVA » permet de compenser l'affectation des subventions de la CAF au budget annexe Enfance/Jeunesse.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : + 36,06 %

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations.

Chapitre 77 = produits exceptionnels : - 81,92 %

En 2016, ce chapitre a enregistré la vente du Pôle Santé de CHATEL-CENSOIR pour un montant de 150 000,00 euros.

Chapitre 042 = opération d'ordre entre sections : - 55,36 %

L'année 2016 a vu ce chapitre enregistrer le transfert des charges financières dans le cadre du réaménagement de la dette.

Chapitre 002 = résultat de fonctionnement reporté

La totalité du résultat de fonctionnement (358 249,61 €) est affecté à la section d'investissement.

## BUDGET PARC D'ACTIVITÉS « PORTES DU MORVAN ET D'AVALLON » 2017

### A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2016 avec **un excédent cumulé de 180 793,30 €** qu'il convient de reporter en 2017.

### B/ Budget 2017

Le budget s'équilibre à la somme de 12 996 164,53 € dont :

- 3 951 876,10 € pour le fonctionnement,
- 4 060 000,00 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 6045 (achats d'études et de prestations de services) : avec notamment le lancement d'une démarche de marketing territorial (19 400,00 €), le bornage de parcelles (6 000,00 €), l'entretien des espaces verts et toutes les mesures liées à la certification ISO 14001 (34 000,00 €),
- Article 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) : 123 000,00 €, dont 115 000,00 € qui correspondent aux charges de gestion courante reversées au budget principal,
- Article 66 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 48 570,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus :

- 113 625,00 € de ventes de terrains,
- 56 649,00 € de solde de subvention,
- un versement de 175 021,00 € du budget principal réalisé pour équilibrer la section.

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 453 918,90 €.

## BUDGET ZAE 2017

### A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2016 avec **un excédent cumulé de 4 150,96 €** qu'il convient de reporter en 2017.

Un emprunt de 45 000,00 € sur 7 ans a été contracté en 2012 pour acquérir les terrains.

### B/ Budget 2017

Le budget s'équilibre à la somme de 73 075,38 € dont :

- 36 040,26 € pour le fonctionnement,
- 37 035,12 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 605 (achats de matériels, équipements, travaux) : 4 150,96 €,
- Article 66111 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 345,00 €.

A noter également qu'un virement de 6 824,80 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, un versement de 7 229,00 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section.

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 6 824,00 €.

## BUDGET MAISON DE SANTÉ 2017

### A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2016 avec **un résultat cumulé de 0,00 €** qu'il convient de reporter en 2017.

Un emprunt de 500 000 € sur 20 ans a été contracté en 2015 pour équilibrer le plan de financement d'investissement.

### B/ Budget 2017

Le budget s'équilibre à la somme de 220 209,23 € dont :

- 103 174,00 € pour le fonctionnement,
- 117 035,23 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Articles 60011-60612-60621 (eau, électricité,...) : une relative stabilité des charges courantes à hauteur de 8 650 €,
- Articles 61522-61523 (entretien) : 11 000,00 € pour des petits travaux (filets, tampons, éclairage, parking),
- Article 6611 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 13 591,00 €.

A noter également qu'un virement de 56 372,00 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus :

- 9 000,00 € de remboursement de charges (chauffage principalement) par les professionnels de santé,
- un versement de 61 874,00 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section,
- 32 300,00 € de revenus des immeubles (loyers).

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 57 692,00 € et d'une étude relative à l'aménagement du parking pour un montant de 7 864,00 €.

## BUDGET DECHETS MENAGERS 2017

### A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2016 avec **un déficit cumulé de 57 795,88 €** (dont 24 777,00 € d'indemnités de réaménagement d'emprunt) qu'il convient de reporter en 2017.

### B/ Budget 2017

Le budget s'équilibre à la somme de 2 782 677,32 € dont :

- 2 628 105,18 € pour le fonctionnement,
- 154 572,18 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 611 : 2 066 081,00 € pour les prestataires de collecte et de traitement des déchets,
- Article 6287 : 37 469,30 € pour les transferts de charges (remboursement au budget principal),
- Les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 11 400,00 €.

A noter également qu'un virement de 35 104 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévues :

- 2 343 665,00 € de redevance incitative et ventes de produits résiduels,
- 268 484,00 € de subvention.

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 70 836,00 € (dont 43 500,06 € au titre de l'emprunt RI qui sera clôturé en 2017),
- des travaux de mise aux normes des déchetteries pour un montant de 48 240,00 €,



- de l'achat de bacs et d'une remorque pour 33 460,00 €.

## BUDGET ENFANCE/JEUNESSE 2017

### A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2016 avec **un déficit cumulé de 818,73 €** qu'il convient de reporter en 2017.

### B/ Budget 2017

Le budget s'équilibre à la somme de 1 608 270,88 € dont :

- 1 540 535,66 € pour le fonctionnement,
- 67 735,22 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- L'intégration des postes Coordination, RAM, ALSH dans le budget Enfance/Jeunesse,
- Article 66 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 5 965,00 €.

A noter également qu'un virement de 53 058,22 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévues :

- 214 047,00 € de facturation aux familles, remboursement des emplois aidés et de l'assurance,
- 664 329 € de subventions (CAF + Département pour le RAM),
- un versement de 543 930,73 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section,
- une participation financière de la Communauté de Communes du SEREIN pour le fonctionnement des crèches (24 526,00 €).

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 38 294,00 € et de travaux à prévoir (chaudière, sol, volets roulants... pour un montant de 27 200 €).